

LA LETTRE FRANCE SERVICES



Rétro 2024 :

- Une formation sur l'utilisation de France Connect à laquelle ont participé 8 personnes a eu lieu en octobre. Il s'agissait de voir comment l'utilisation d'un seul code pouvait permettre d'explorer différents sites administratifs.
- Un début de formation a eu lieu au mois de novembre sur le classement des papiers : quoi conserver ? comment ? pourquoi ? 4 personnes ont commencé cette formation qui se poursuivra en 2025.

SOMMAIRE

- L'ÉDITO
- DATES CLES
- FOCUS SUR:
L'identité numérique

DATES CLES

QUELQUES ACTUALITES ADMINISTRATIVES
POUR CE DEBUT D'ANNEE 2025

Janvier 2025 :

- Un accompagnement renforcé par France Travail pour toutes les personnes sans emploi : tous les bénéficiaires du RSA seront désormais inscrits à France Travail
- La durée d'indemnisation de l'allocation journalière du proche aidant (AJPA) prestation CAF, peut être renouvelée lorsqu'une personne a épuisé son droit (66 jours) et déclare aider plusieurs de ses proches au cours de sa vie : par exemple un enfant en situation de handicap et un parent en perte d'autonomie.

L'ÉDITO



2025 : Un nouveau départ s'amorce, le temps de faire le point sur les bonnes résolutions pour cette nouvelle année que nous vous souhaitons belle et heureuse. Les résolutions de la France Services sont de continuer à vous accueillir et vous accompagner pour vos démarches administratives. En 2024 vous avez été nombreux à nous solliciter + 28% par rapport à l'année précédente et nous en sommes ravis. En dehors des accompagnements d'autres projets sont en cours.

- Vous proposer des formations autour de l'utilisation du numérique dans les démarches administratives
- Elargir notre offre de prestations avec l'arrivée d'un 12e partenaire : l'URSSAF
- Vous convier à notre comité de pilotage qui aura lieu le 18 mars prochain à DECLICC pour vous présenter notre activité 2024.
- L'année 2025 verra l'ouverture prochaine d'une Antenne de la France Services à Saint François Longchamp : à la maison des saisonniers.

C'est donc sous le signe de la continuité et du développement de nos actions que nous souhaitons orienter notre activité en 2025.

Une dynamique que nous aimerions co construire avec vous. Alors, si vous avez des idées, des envies, des souhaits, n'hésitez pas à nous en faire part.

Je vous rappelle que vous pouvez nous retrouver sur notre site internet : declicc73.fr et notre page Facebook. Encore une très belle année 2025 à tous....

INFORMATIONS

88, route de la Combe. 73130 St Etienne de Cuines

04.79.56.35.06

accueil@declicc73.fr

declicc73.fr



ISABELLE ET JOELLE



LE DÉPARTEMENT



Communauté de Communes
du Canton de La Chambre

FOCUS SUR ...

FRANCE CONNECT + L'IDENTITE NUMERIQUE LA POSTE



Lors de la formation que nous avons organisé en 2024 nous avons pu expliquer que grâce à l'utilisation de France Connect une multitude de démarches pouvaient être faites ; (acte de naissance, demander une carte grise, accéder à son compte retraite, se rendre sur le site des impôts, voir ses remboursements de sécurité sociale...).

Le principe :

L'utilisateur se connecte à un service en ligne sans avoir besoin de se créer un compte dédié avec un nouveau mot de passe à retenir : il s'authentifie à l'aide de l'un des six comptes que France Connect propose et qu'il possède déjà (impots.gouv.fr, Ameli, L'Identité Numérique La Poste, MobileConnect et moi, MSA ou Yris).



FranceConnect+ est une version plus sécurisée encore que France Connect. Son utilisation demande une double identification : l'utilisateur reçoit une notification sur son smartphone, rajoute son code secret qu'il est seul à connaître et poursuit sa démarche en toute sécurité. Elle repose sur l'Identité Numérique la Poste, fournisseur d'accès.

A NOTER :

A ce jour, un grand nombre de démarches peuvent se faire avec France Connect. **Toutefois, de plus en plus l'utilisation de France Connect+ est demandée.**

C'EST OBLIGATOIRE POUR :

- Faire une demande de formation sur Mon Compte Formation.
- Faire une démarche de modification ou cessation d'entreprise sur le Guichet Unique Entreprise.
- Pour les demandes d'aides de l'État pour la rénovation énergétique sur MaPrimeRénov'.

COMMENT Y AVOIR ACCES :

- Soit en se rendant à un bureau de poste habilité
- Soit sur internet : l'identité numérique la poste.

Pour aller plus loin :

<https://youtu.be/qnUF0Xjf0mg>